
Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

**Assemblée extraordinaire des Chefs
Les 7, 8 et 9 décembre 2021, Ottawa (Ontario)**

Résolution n° 16/2021

TITRE : Soutien à la Décennie internationale des langues autochtones des Nations Unies (2022-2032)

OBJET : Langues

PROPOSEUR(E) : Duke Peltier, Ogimaa, Wiikwemkoong, Ont.

COPROPOSEUR(E) : Peter Collins, Chef, Première Nation de Fort William, Ont.

DÉCISION Adoptée par consensus

ATTENDU QUE :

- A.** En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) :
- i. Article 13 (1) : Les peuples autochtones ont le droit de revivifier, d'utiliser, de développer et de transmettre aux générations futures leur histoire, leur langue, leurs traditions orales, leur philosophie, leur système d'écriture et leur littérature, ainsi que de choisir et de conserver leurs propres noms pour les communautés, les lieux et les personnes;
 - ii. Article 14 (1) : Les peuples autochtones ont le droit d'établir et de contrôler leurs propres systèmes et établissements scolaires où l'enseignement est dispensé dans leur propre langue, d'une manière adaptée à leurs méthodes culturelles d'enseignement et d'apprentissage;
 - iii. Article 16 (1) : Les peuples autochtones ont le droit d'établir leurs propres médias dans leur propre langue et d'accéder à toutes les formes de médias non autochtones sans discrimination aucune;
- B.** Par voie de la résolution 01/2015 de l'Assemblée des Premières Nations (APN), *Soutien à la mise en œuvre intégrale des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, les Chefs-en-assemblée ont pleinement soutenu les 94 Appels à l'action du rapport, y compris les Appels particuliers (13, 14, 15, 16, 17, 84 et 85) consacrés aux langues des peuples autochtones;
-

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7^e jour de décembre 2021 à Ottawa (Ontario)

ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE

16 – 2021
Page 1 de 3

- C. Par voie de la résolution 46/2018 de l'APN, *Décennie internationale des langues autochtones des Nations Unies* (Décennie internationale), qui a été adoptée le 4 décembre 2018, les Chefs-en-assemblée ont, entre autres, appelé le gouvernement fédéral à promouvoir, défendre et appuyer une déclaration des Nations Unies sur une Décennie internationale des langues autochtones qui tombe à point nommé;
- D. Les Nations Unies avaient déclaré que 2019 serait l'Année internationale des langues autochtones, puis que la période 2022-2032 serait la Décennie internationale des langues autochtones (DILA);
- E. La *Déclaration de Los Pinos (Chapultepek) – Lancer une décennie d'action pour les langues autochtones* a été prononcée lors de l'événement de clôture de l'Année internationale des langues autochtones, à Mexico, en février 2020. Elle souligne l'importance de permettre l'utilisation des langues autochtones dans les systèmes de justice, les médias, les activités professionnelles et les programmes de santé et définit une vision pour la planification et l'organisation de la DILA;
- F. Les Nations Unies exhortent les États participants, dont le Canada, à soutenir l'élaboration d'un plan d'action mondial et à élaborer des plans d'action nationaux pour la DILA;
- G. Le ministère du Patrimoine canadien prévoit d'élaborer un plan d'action national pour la DILA avec les peuples autochtones;
- H. Les opinions et les visions des Premières Nations concernant la revitalisation de leurs langues doivent être incluses et reconnues dans toute planification concernant la DILA, tant sur l'île de la Tortue qu'au niveau international;
- I. Conformément à la résolution 06/2015 de l'APN, *Revitalisation des langues autochtones : Mesures concrètes à l'appui des enseignants en langues autochtones et des centres culturels*, l'APN élabore une ébauche de stratégie de revitalisation des langues des Premières Nations, qui pourra servir à appuyer les futures discussions sur la planification à long terme de la revitalisation des langues des Premières Nations.

POUR CES MOTIFS, les Chefs-en-Assemblée :

1. Reconnait la *Déclaration de Los Pinos (Chapultepek) – Lancer une décennie d'action pour les langues autochtones* et l'adoptent en tant que guide pour la participation de l'Assemblée des Premières Nations (APN) à la Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032).

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7^e jour de décembre 2021 à Ottawa (Ontario)



ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE

**Assemblée extraordinaire des Chefs
Les 7, 8 et 9 décembre 2021, Ottawa (Ontario)**

Résolution n° 16/2021

2. Enjoignent au Comité des Chefs sur les langues, au Comité technique sur les langues et à l'APN de soutenir largement les activités de la DILA sur le plan des langues des Premières Nations.
3. Demandent au gouvernement du Canada, au ministère du Patrimoine canadien, à Affaires mondiales Canada et à aux autres ministères fédéraux concernés de s'engager directement et sérieusement avec les Premières Nations dans les efforts de planification et de mise en œuvre relatifs à la participation du Canada à la DILA.
4. Demandent au gouvernement du Canada de fournir suffisamment de fonds pour la revitalisation des langues et de la culture autochtones à l'échelle communautaire.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7^e jour de décembre 2021 à Ottawa (Ontario)



ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE

16 – 2021
Page 3 de 3